



SC GIÈRES BASKET

ADHÉSION LOISIRS 2026-2027

Vous souhaitez vous inscrire au SC Gières Basket pour la saison 2026-2027 ? Bienvenue ! Voici la procédure à suivre pour remplir les formalités administratives liées à votre inscription. Merci de respecter les différentes étapes présentées ci-après. Pour toute question ou en cas de difficultés, vous pouvez nous contacter par courriel sur l'adresse du club : basket.gieres@gmail.com.

Attention, l'adhésion LOISIRS ne concerne que les LOISIRS PARENTS et LOISIRS DETENTE. Les LOISIRS COMPETITIONS doivent suivre la procédure d'adhésion classique.

1. LIRE LA CHARTE DU CLUB

[CLIQUEZ ICI POUR LIRE LA CHARTE DU CLUB](#)

Le SC Gières Basket est une association loi 1901, qui vit pour et par ses adhérents. La vie du club nécessite l'implication de chacun de ses adhérents (entraîneurs, dirigeants, joueurs et parents) et le suivi de quelques principes élémentaires afin de garantir l'épanouissement de chacun et la pérennité de l'association. Avant de remplir le formulaire d'adhésion au club, nous vous remercions de prendre connaissance de la charte du club. L'inscription au SC Gières Basket pour la saison 2026/2027 entraîne la pleine et entière acceptation de la charte du club. Vous devrez confirmer sa lecture et votre approbation au moment de votre inscription.

2. CONSULTER LE PLANNING DES ENTRAÎNEMENTS

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE PLANNING 2026-2027](#)

Nous vous invitons à consulter le planning prévisionnel des entraînements de votre catégorie. Des modifications peuvent intervenir en fonction des disponibilités de l'encadrement. Dans ce cas, vous serez avertis dans les plus brefs délais.

3. REEMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION

Vous devez effectuer cette démarche au plus vite : elle vous permet de réserver votre place pour la saison 2026/2027. À compter du 1^{er} septembre, les anciens adhérents ne seront plus prioritaires et les places restantes seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Merci de compléter toutes les informations demandées et de valider à chaque fin de page vos informations en cliquant sur « suivant ». Dans la partie IDENTITÉ, pensez à nous indiquer tout problème médical éventuel et un contact en cas d'urgence.

Dans la partie ÉQUIPE, veillez à bien sélectionner la catégorie SENIORS LOISIRS.

Pour valider votre inscription, vous devez impérativement nous transmettre deux documents par mail ou en format papier :

- Certificat médical : obligatoire pour les nouveaux adhérents et optionnel pour les renouvellements si le dernier que vous nous avez fourni date d'avant juillet 2024
- Attestation d'assurance personnelle (responsabilité civile) pour l'année en cours

[CLIQUEZ ICI POUR REMPLIR LE FORMULAIRE](#)

SPORTING CLUB GIEROIS BASKET BALL

Siège social : 1, rue des Sports – 38610 GIERES

09.53.45.38.61 – basket.gieres@gmail.com - www.sc-gieres.com

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture de l'Isère sous le n°W381002350

Agrément Jeunesse et Sport n°3890101 - N° SIRET : 485 179 709 000 20 - N° APE : 9312Z

4. PAYER SON ADHÉSION

Le coût de l'adhésion est de 105€ pour les loisirs adultes et parents.

Seul le paiement de l'intégralité de votre cotisation permettra de valider votre inscription.

MODES DE RÈGLEMENT

> **VIREMENT** : saisissez les informations de paiement du club sur votre compte bancaire et procédez au virement de la licence. Pas de paiement en plusieurs fois possible. Bien préciser le nom et le prénom de l'adhérent et la catégorie dans le libellé du virement : **DUPONT Pierre - adhésion U15M.**

[CLIQUEZ ICI POUR TÉLÉCHARGER LES INFORMATIONS DE PAIEMENT DU CLUB](#)

> **CHÈQUE *** : déposer votre ou vos chèques (3 maximum sur des mois consécutifs) au secrétariat ou dans la boîte aux lettres du club à l'ordre du *Sporting Club Giérois*, en y indiquant, au dos, le nom du licencié ainsi que sa catégorie.

* Si règlement par **1 seul chèque**, merci de nous **préciser si vous souhaitez décaler l'encaissement au mois suivant.**

* Si règlement par **plusieurs chèques** merci de nous **préciser les mois d'encaissement** (1er mois celui de la remise au club ; éventuellement **décalage d'1 mois** ; 3 chèques maximum sur 3 mois **consécutifs**).

> **CHÈQUES VACANCES ou CHÈQUE SPORT ANCV** : déposer votre règlement au secrétariat ou dans la boîte aux lettres du club en y indiquant, sur l'enveloppe, le nom du licencié ainsi que sa catégorie.

> **ESPÈCES** : déposer votre règlement au secrétariat ou dans la boîte aux lettres du club en y indiquant, sur l'enveloppe, le nom du licencié ainsi que sa catégorie.

AIDES AUX ACTIVITÉS

> **VILLE DE GIÈRES** : Le CCAS de la ville de Gières propose une aide aux activités de loisirs à destination des Giérois. Cette participation aux frais d'inscription dans les associations giéroises est de 60% pour un QF de 0 à 400, de 50% pour un QF de 401 à 600, de 42% pour un QF de 601 à 700, de 33% pour un QF de 701 à 800, et de 25% pour un QF de 801 à 900, sachant que cette aide est accordée après déduction des autres aides (comité d'entreprise, Pass'Sport...), et dans un plafond de prix de licence de 250€ : le formulaire est à retourner au CCAS avant la fin de l'année civile. <https://www.ville-gieres.fr/vie-quotidienne/aides-sociales>

> **AUTRES ORGANISMES** : Vous pouvez demander une facture non-acquittée (pour financement par divers organisme) **directement sur le formulaire d'adhésion au club.**

Une facture acquittée vous sera envoyée après encaissement des paiements et validation de l'inscription au comité.

SPORTING CLUB GIEROIS BASKET BALL

Siège social : 1, rue des Sports – 38610 GIERES

09.53.45.38.61 – basket.gieres@gmail.com - www.sc-gieres.com

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture de l'Isère sous le n°W381002350

Agrément Jeunesse et Sport n°3890101 - N° SIRET : 485 179 709 000 20 - N° APE : 9312Z